



COLERE COLlectif contre les Expulsions et la REtention

Luttons pour l'abandon du projet de CRA à Olivet !

**Ni ici, ni ailleurs !
Ni enfermé.e.s, ni expulsé.e.s!**

**CONTRE LES CENTRES
DE RETENTION ADMINISTRATIVE !**

**Le 2 octobre 2021
à vélo contre les CRA !**

- **Départ 14h30 Cité Coligny au 110 Faubourg Bannier à Orléans**
- **Place du Martroi 15h**
- **Place Louis Sallé à Olivet 15h45**
- **16h30 Rassemblement à l'arrivée**
Rue de Châteauroux à Olivet au croisement avec tramway
(tram : station Université)

Manifestation pour les droits à l'appel du collectif COLERE

Pas de prison pour étranger.e.s !

Brisons la machine à expulser !

Mobilisons-nous pour une politique d'accueil digne!

L'État veut construire 4 nouveaux centres de rétention administrative (CRA) à Orléans (Olivet), Lyon, Bordeaux, le Mesnil-Amelot. A Olivet, il est programmé pour 2023, le permis de construire délivré fin mai 2021.

Un **centre de rétention administrative (CRA)** est une prison qui ne dit pas son nom. C'est le préfet qui décide d'y enfermer les personnes étrangères, hommes, femmes et enfants, en vue de leur expulsion, parce qu'ils qui n'ont pas de papiers, ou pas les bons.

Le séjour irrégulier sur le territoire n'est pourtant plus considéré comme un délit (décision Cour européenne de Justice, 2011). Aucun enfermement ne peut avoir lieu sans jugement préalable (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme).

Or, le placement en centre de rétention est une **condamnation sans jugement** : le contrôle d'un juge n'intervient *qu'après* l'enfermement : des personnes sont expulsées avant de l'avoir vu et fait valoir leurs droits.

53 273 personnes ont été enfermées en 2019 dans les centre et locaux de rétention (plus que toute la population de Blois réunie).

En 2020, 2166 enfants enfermés en CRA dont 122 dans l'hexagone.

En juillet 2021, la cour européenne des Droits de l'homme a encore condamné la France pour traitements inhumains et dégradants, après l'enfermement d'une mère et de son enfant de 4 mois (sur décision préfet du Loir-et-Cher). **C'est la 8^e condamnation de la France** en 9 ans pour le même motif.

En 2020, malgré la clôture des frontières, les CRA n'ont pas fermé. Près de 20 000 personnes retenues, dont plus de 13 000 dans l'hexagone. Une telle constance montre que la finalité des CRA n'est pas tant l'expulsion qu'une démarche punitive à l'égard de personnes jugées indésirables.

**La machine à expulser broie les vies.
Désespoir, révoltes, auto-mutilations, suicides.
Voilà la réalité des CRA.
Exigeons leur fermeture !**

**Pas de nouveaux CRA,
ni ici, ni ailleurs !**